

# COMMUNE DE METZ EN COUTURE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 18 janvier 2024 affichée le 18 janvier 2024.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Patricia PAMART, M. Blaise FENET, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE, M Patrice DUPIRE

Absents excusés : M Christophe PATON (procuration à Mme Ingrid GUISE),

Absents : M Richard RISSO Benjamin, M Benjamin GOUBET, M Paul-Hervé DUBOIS.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CM-D2024-01-22-04**

**Avis portant sur la mise à jour de la convention par l'AFR au profit de la commune**

Nombre de Membres en exercice : <b>14</b>
Nombre de Membres présents : <b>10</b>
Nombre de suffrages exprimés : <b>11</b>
Votes Pour : <b>11</b>
Votes Contre : <b>0</b>
Abstention : <b>0</b>

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Considérant** la convention d'une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023 entre la commune et l'AFR,

**Considérant** qu'il convient de faire la mise à jour de cette convention,

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la mise à jour de la convention par l'AFR au profit de la commune pour le prêt des locaux municipaux au profit de l'AFR, le secrétariat de l'AFR géré par la commune, et la réalisation de travaux sur les chemins de l'AFR par la commune pour un montant annuel de 4800€.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 05 février 2024

**Pour extrait conforme ;  
M Jean-Luc CAPON  
Secrétaire de séance,**

**M. Michel LALISSE,  
Maire,**

**Publié sur le site internet le 24/05/2024**

**Envoyé en préfecture le 05/02/2024**

**Reçu en préfecture le 05/02/2024**

**Identifiant de télétransmission : ID 062-21605724**